




COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

Envoyé en préfecture le 05/04/2019
Reçu en préfecture le 05/04/2019
Affiché le 
ID : 974-249740085-20190322-AFF49_CC220319-DE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 22 MARS 2019**

AFFAIRE N° 49-20190322

**ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION - VOTE D'UNE
SUBVENTION A LA MAISON DU TOURISME DU SUD SAUVAGE**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux du mois de mars à neuf heures et vingt-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 15 mars 2019, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 10-20190322 puis de l'affaire n° 16-20190322 à l'affaire n° 49-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*) ainsi que de celle de Monsieur Patrick LEBRETON (*de l'affaire n° 11-20190322 à l'affaire n° 15-20190322*).

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 34
Absents représentés : 06
Absents : 08

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 10-20190322 puis de l'affaire n° 16-20190322 à l'affaire n° 49-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*), Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Albert GASTRIN, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Emmanuelle HOARAU, Anissa LOCATE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, François ROUSSETY, Jessica SELIER, Marcelin THELIS, Catherine TURPIN.

Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY.

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Blanche Reine JAVELLE, Henri-Claude HUET, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Christian LANDRY, Jean-Daniel LEBON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 35-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*), Rose Andrée MUSSARD, Henri-Claude YEBO.

Alin GUEZELLO.

- Commune de l'Entre-Deux -

Isabelle PARIS-GROSSET, André DUPREY, Bachil VALY.

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE, Clarita TURPIN.

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

Jacqueline FRUTEAU-BOYER (*représentée par Bernard PAYET*), José PAYET (*représenté par Albert GASTRIN*), Denise BOUTET TSANG CHUN SZE (*représentée par Emmanuelle HOARAU*).

- Commune de Saint-Joseph -

Gilberte GERARD (*représentée par Jean-Daniel LEBON*), Marie-Jo LEBON (*représentée par Axel VIENNE*), Marie-Andrée LEJOYEUX (*représentée par Rose, Andrée MUSSARD*).

Priscilla PAYET (*représentée par Alin GUEZELLO*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

Monique BENARD-DESLAIS, Marie France RIVIERE.

- Commune de Saint-Joseph -

Jean-Daniel LEBON (*de l'affaire n° 36-20190322 à l'affaire n° 49-20190322*), Harry-Claude MOREL, Raymonde VIENNE.

Harry MALET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 49-20190322

ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION - VOTE D'UNE SUBVENTION A LA MAISON DU TOURISME DU SUD SAUVAGE

Le Président informe l'Assemblée de la reconduction en 2019, du soutien financier de la CASUD pour la mise en œuvre de chantier d'insertion au sein de ses communes membres pour un montant de 560 000 euros.

Le Président rappelle à l'Assemblée, que lors du Conseil communautaire du 28 Septembre 2018 (Affaire n° 36-20180928), une subvention de 70 000 euros a été accordée à la Maison du Tourisme du Sud Sauvage pour la réalisation de l'atelier chantier d'insertion « Réhabilitation du Sentier Marron de Grand Coude à Morne Langevin ».

Le Président informe l'Assemblée que le chantier a été validé au CDIAE mais n'a pas démarré avant le 31 décembre 2018.

La Maison du tourisme du Sud Sauvage a reformulé sa demande de subvention d'un montant de 70 000 euros sur l'exercice de 2019, pour la réalisation du chantier d'insertion « Réhabilitation du Sentier Marron de Grand Coude au Morne Langevin » dont le démarrage est prévu pour le 01 Avril 2019.

Le Président précise que chaque action et sa subvention font l'objet d'une convention d'objectifs et de de moyens. Celle-ci est annexée à cette délibération.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- . d'annuler l'affaire n° 36-20180928 du Conseil communautaire du 28 Septembre 2018 attribuant une subvention de 70 000 euros à la Maison du Tourisme sur l'exercice de 2018,
- . de valider l'octroi d'une subvention de 70 000 euros à la Maison du Tourisme sur l'exercice de 2019,
- . de valider la convention d'objectifs et de moyens,
- . d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **décide d'annuler l'affaire n° 36-20180928 du Conseil communautaire du 28 Septembre 2018 attribuant une subvention de 70 000 euros à la Maison du Tourisme sur l'exercice de 2018,**
- **approuve l'octroi d'une subvention de 70 000 euros à la Maison du Tourisme sur l'exercice de 2019,**
- **approuve la convention d'objectifs et de moyens,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 40

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président de la CASUD,**



André THIEN AH KOON

